Avertissement :
Suite à une problématique de lien informatique :

- Page 2 : PV d'émargement du second tour
- Page 3 à 5 : PV de recomptage du premier dépouillement du second tour

PRIMAIRES PRESIDENTIELLES 2007

P.V.

Emargement du second tour
Les 24 et 29 mai

Méthodologie

- Les sacs postaux sont récupérés à la poste en présence des mandataires des 2 candidats.
- Le 24 mai, tous les cachets de la poste étaient valides
- Le 29 mai, tous les cachets de la poste ont été vérifiés
- Le 30 mai : toutes hors délais.

			Votants
Arrivage poste le 24 mai		5175	
	Arrivage 29 mai	160	
	Arrivage 30 mai	23	
		5358	
Retraits :	rien sur l'enveloppe	24	
	pas de cachet postal arrivées le 29	7	
	cachet postal > au 23 arrivées le 29	107	
	double vote	1	
	déposée physiquement au national	1	
	invalidées (non adhérents)	14	
	arrivage 30 mai (cachet poste hors délai)	23	
		177	
			5181

Mireille Ferri
Secrétaire nationale adjointe aux élections
Le 13 juin 2006

Remarques :

Mireille Ferri :
Lors de la réunion du 29 de la CNE à 14 heures, à une question sur la validité des enveloppes non signées posée par Michel Bock, la commission, avec l'accord des deux mandataires (Michel Bock et Mathias Chaplain) a décidé de prendre en compte 16 enveloppes non signées provenant de régions différenciées et après vérification des adresses complètes sur le fichier national.

Pas de remarque particulière des mandataires

PRIMAIRES PRESIDENTIELLES 2007

PV

Recomptage du premier dépouillement du second tour
Mercredi 31 mai 2006, de 10h à 16 h puis les 1er et 13 juin

Décisions du CE du 30 mai au soir

1- 3 ème vote

Application de la règle (retirer tous les bulletins comprenant une indication autre que la croix):
Pour : 12
Conserver les bulletins dont le vote est sans ambiguïté :

Pour : 0

NPPV : 1 (Michel Bock)

2- 4 ème vote

Neuf types de cochages sont soumises. Chacune est mise au vote.
1 seul type de croix est rejeté (noircissement de la case).

Une feuille reprenant toutes les croix servira de modèle. Seuls les cas prévus sur cette feuille peuvent être acceptés. (CETTE FEUILE A ETE TRANSMISE AU CS)
Il est demandé au CS de se prononcer sur l'interprétation que l'on pourrait faire du type de scrutin (prise en compte des bulletins blancs, ou non) :
Rémy Bovis et Béatrice Chasles, point de vue du CS : *« Concernant le mode de scrutin : Le document envoyé à tous les adhérents définit les règles et les modalités du vote, notamment il stipule « il s'agit du deuxième tour d'un scrutin majoritaire » UnE CandidatE peut donc être eluE avec une majorité relative »*

Méthodologie de recomptage du 31 mai

Toutes les opérations se sont déroulées sous le contrôle des mandataires et des personnes déléguées par les candidats. En cas d'hésitation ou de problème, les mandataires et moi-même ont été appelés à la table et les ont réglés au cas par cas comme lors du dépouillement de la veille et celui du premier tour .
Deux puis trois tables de dépouillement de quatre personnes ont été mises en place. Déroulé des opérations pour chacune des tables :
- recomptage et vérification des bulletins en fonction des décision du CE de la veille
- dépouillement (quatre personnes par table) : une personne autre dit à haute voix le nom mentionné sur le bulletin ; et les deux autres notent le nombre sur 2 feuilles de dépouillement prévues à cet effet ;
- recomptage des bulletins si les nombres indiqués par les deux rédacteurs divergent ;
- vérification que la somme de l'ensemble des bulletins comptés correspond au nombre de votants ;
- rédaction et signature (par deux des quatre personnes) du PV par région, et transmission vers Serge Marolleau, qui centralise les données sur ordinateur ;
- mise sous scellé des bulletins par région effectuée par Serge Marolleau ;
- passage à la région suivante.

Résultats du recomptage du 31 mai 2006 (cf. tableau joint par région) :

Les bulletins considérés comme provisoirement nuls en l'attente de l'avis du CS ont été classés dans la colonne nuls.

Inscrits	votants	Blancs	nuls	Abstentions sur bulletin	Exprimés	Yves Cochet		Dominique Voynet	
8513	**5183**	**277**	**214**	**119**	**4573**	2283	**49,92%**	2290	**50,0**

Remarques :

Mireille Ferri

- Pendant le recomptage, les consignes de respect des décisions du CE de la veille ont été ont été de plus en plus strictement appliquées. A partir de la région Centre, il a été convenu que les 6 régions précédentes seraient réexaminées pour que la méthode soit identique pour l'ensemble des régions vertes (procédure validée par la CNE du mercredi soir). Dès qu'une divergence d'appréciation apparaissait entre les mandataires ou les personnes présentes, le bulletin a été mis de côté pour appréciation de sa validité par le CS. Au total et par rapport à la veille, 205 bulletins supplémentaires ont été considérés comme nuls provisoirement en l'attente de la décision du CS.
- Lors du recomptage de la région Nord-Pas-de-Calais, les personnes présentes ont constaté la présence de 2 enveloppes vides considérées comme des votes nuls. Bien qu'ayant été comptabilisées elles n'ont pas eu d'influence sur les scores des candidats mais modifient le nombre de votants qui est passé de 5181 à 5183 entre le mardi et le mercredi. Ces enveloppes sont sous scellés et seront examinées le 13 juin. Il est probable que 2 enveloppes vides aient été classées par erreur dans les nuls le mardi soir étant donné que le PV d'émargement ne donne que 5181 votants.
- A cette remarque près, le recomptage du mercredi confirme exactement celui du mardi : même nombre total de bulletins pour chaque région et pour chaque candidat, hormis la question des 205 bulletins écartés, considérés comme litigieux et mis à part dans les enveloppes indiquant leur nombre total et la mention « nuls du 2ème jour », pour chaque région.

Décisions de la CNE du mercredi soir 31 mai :

- La CNE confirme le recomptage sur les 6 premières régions pour rendre la procédure identique à l'ensembles des régions.
- La CNE décide de demander au Conseil statutaire de statuer dès que possible sur le cas des 205 bulletins considérés comme provisoirement nuls. Pour ce faire, seulement les carrés seront soumis au CS. Toutes les indications sur le nom des candidats seront masquées.

Jeudi premier Juin

Stéphane Bigata, Serge Marolleau et Yann Wehrling assurent le recomptage des 6 premières régions (CF PV manuscrit) et confectionnent le document de séance du Conseil statutaire qui finalement se réunira le 2 juin au matin.

Vendredi 2 Juin

Réunion du CS. Tous les documents ont été mis sous scellés et nous nous sommes assuré que personne ne puisse recouper les informations avant décision du CE.

Mardi 13 juin

Présents : Anne-Marie Billiottet , Cécile Duflot ,Mireille Ferri, Danielle Auroi , Alexis Braud, Michel Bock, Stéphane Bigata, Stéphane Poli, Dominique Normand, Yann Moreau (à la fin). Serge Marolleau.

1) recherche des enveloppes non signées par les adhérents :

25 enveloppes ont été trouvées non signées dans l'ensemble des enveloppes ouvertes le 31 mai.

Ce total se décomposant ainsi :

14 signées par les mandataires
2 marquées : « ok » en rouge
9 sans aucune indication

2) Ouverture de l'enveloppe du Conseil Statutaire et dépouillement des bulletins selon ses indications : Yves Cochet ou Dominique Voynet ou Nul.

3) Vérification croisée de la correspondance des PV d'émargement signés et des tableaux Excell correspondants pour toutes les opérations de comptage

4) Insertion dans le tableau final des résultats du dépouillement des bulletins nuls du deuxième jour, effectué après l'avis du Conseil Statutaire.

Résultat final :

Inscrits	votants	Blancs	nuls	Abstentions sur bulletin	Exprimés	Yves Cochet		Dominique Voynet	
8513	**5183**	**277**	**148**	**119**	**4639**	2314	**49,88%**	2325	**50,**

Mireille Ferri
Secrétaire nationale adjointe aux élections
Le 13 juin 2006

Pas de remarques des mandataires